

Ville de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS (Allier)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022 N° 2022-04

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS se sont réunis à la Mairie de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS sous la Présidence de Mme Elisabeth CUISSET, Maire.

La convocation a été faite le vingt septembre deux mil vingt-deux.

Étaient présents : Mme CUISSET (Maire) - M. MEUNIER - Mme GOULFERT – M. DUPONT – Mme VALAT – M. RAMUS (Adjoint) – M. CASSIN – Mme BUISSON – M. BERT – Mmes GOY - CATCEL – M. POURTIER – Mme CASSIN – MM. BOURDEAUX - GUERRIER – Mmes SEJALON-MICAUD - TARNOWSKI – COUPERIER - MAMBIE – MM. MAYET - LIOGIER.

Ont donné procuration : M. MERCIER à M. MEUNIER
Mme CHALET à Mme VALAT
M. RIGAUD à M. POURTIER
Mme TEYSSOT à Mme TARNOWSKI
Mme CUBIZOLLE à M. GUERRIER

Était absent : M. Pascal BURGAT

Secrétaire de séance : Mme Angéline VALAT

Intervention du Président de Vichy Communauté à 20 h 30 :

M. AGUILERA rappelle aux conseillers municipaux les caractéristiques du territoire intercommunal et les domaines de compétences de l'agglomération. Puis il présente le projet de territoire nommé « AGIR 2035 » qui est consultable en détail sur le site internet de Vichy Communauté.

Un échange porté sur l'avenir de la gare (trafic, patrimoine, mobilité) a été engagé entre les élus.

M. AGUILERA prévoit d'organiser une réunion avec les différents acteurs de la SNCF pour définir une stratégie sur l'avenir de la gare de Saint Germain.

Ouverture de la séance à 21 h 45.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/06/2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 07 juin 2022.

II. DÉCISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations du conseil municipal accordées au Maire, par délibération n° 06 du 26 mai 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises :

- décision n° 2022-05 du 08 août 2022 – Création d'une régie d'avances pour le paiement des factures de carburant et de transport ferroviaire. *Ont été nommés régisseur principal, Mme Bouyer, et régisseurs suppléants, M. Laloï et Mme Cornil.*
- décision n°2022-06 du 13 septembre 2022 – Contrats télécommunication (téléphones fixes-portables-internet) des bâtiments communaux et du personnel communal. *Cette renégociation permettra une économie d'environ 347 €/mois.*
- décision n°2022-07 du 15 septembre 2022 – Location d'illuminations pour les fêtes de fin d'année – Marché de fournitures courantes. *Le montant du marché 2020/2022 s'élevait à 8 188 € HT. Une réduction des équipements a été décidée sur les rues de Moulins et de Lapalisse.*
- concession n° 3102 du 18.05.2022 – Renouvellement d'une case au columbarium 15 ans – Mme COUPERIER Séverine
- concession n° 3103 du 18.05.2022 – Acquisition d'une concession caveau 3 corps 30 ans – M. et Mme BARDET André
- concession n° 3104 du 19.05.2022 – Acquisition d'une caverne 15 ans – M. JACQUET Jacques

- concession n° 3105 du 19.05.2022 – Acquisition d’une concession caveau 2 corps 30 ans –Mme COGNET Alexandra
- concession n° 3106 du 18.05.2022 – Acquisition d’une case au colombarium 30 ans – M. AUTHIER Emmanuel
- concession n° 3107 du 19.05.2022 – Renouvellement d’une concession pleine terre 2 corps 30 ans – M. BERNARD Louis

III. PERSONNEL

1) Modification du tableau des effectifs (délibération n°01)

- a) Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, la suppression d’un poste de rédacteur principal 2^e classe à temps complet et la création d’un poste d’adjoint administratif principal 1^e classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour permettre le remplacement de Mme GREFFIER qui fera valoir ses droits à la retraite.

M. Mayet demande si le/la candidat(e) à ce poste est déjà connu(e).

Mme le Maire répond que le remplacement de Mme Greffier sera assuré par Mme Macel, policière municipale, qui a demandé à intégrer la filière administrative.

M. Mayet souhaite connaître le devenir de poste de police municipale laissé vacant par Mme Macel.

Mme le Maire indique, que pour l’instant, la décision du recrutement ou non d’un nouveau policier municipal n’est pas tranchée. Elle sera prise en considération des moyens financiers de la commune en cette période économiquement difficile.

2) Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Mise à jour (délibération n°02)

Le conseil municipal, à l’unanimité (Mmes COUPERIER – MAMBIE - MM. MAYET et LIOGIER ne prennent pas part au vote), approuve la mise à jour de la délibération relative à l’attribution du RIFSEEP au personnel avec l’ajout du groupe B1 dans le cadre d’emploi des animateurs, suite à l’avancement de grade de M. LALOI Gaëtan.

IV. CESSIONS IMMOBILIÈRES

1) Cession d’une parcelle au lotissement « Les Moulières » (délibération n°03)

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, la cession du lot n° 5 – Tranche 1 - Parcelles ZD n° 426 et 431 d’une superficie de 864 m², à M. Yohann LANGLAIS au prix de 24 192 € HT et autorise Mme le Maire à signer les compromis de vente, actes authentiques et tous documents s’y rapportant.

V. CONVENTIONS

1) Convention d’adhésion à la mission de médiation du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l’Allier (délibération n°04)

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, l’adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de l’Allier, ainsi que la convention proposée et autorise Mme le Maire à signer celle-ci.

2) Convention de subvention relative à la capture, l’identification et la stérilisation des chats errants non identifiés avec la SPA – Avenant n°1 (Délibération n°05)

Le conseil municipal approuve à l’unanimité la signature d’un avenant n°1 à la convention avec la SPA, permettant d’apporter les soins nécessaires à 10 nouveaux chats et autorise Mme le Maire à le signer.

Mme Couperier demande dans quels secteurs la SPA est intervenue et signale une prolifération de chats dans le secteur des Vignauds.

Mme Valat indique que l’opération a été menée rue des 3 Ponts/quai du Mourgon en 2022.

VI. AFFAIRES BUDGÉTAIRES

1) Budget principal – Virement de crédits (délibérations n°06-07)

- a) Afin de rembourser la MJC pour une avance de paiement de billets de train pour l’accueil périscolaire, le conseil municipal approuve à l’unanimité (Mmes TEYSSOT - COUPERIER – MAMBIE - MM. RAMUS - MAYET et LIOGIER ne participent pas au vote) le virement de crédits suivant :

Dépenses de fonctionnement

Art. 6574 (F4) + 68 €

Subventions de fonctionnement aux associations

et autres personnes de droit privé – MJC – Subvention exceptionnelle

Art 022 (F0) - 68 €

Dépenses imprévues

- b) Afin de régulariser certains crédits prévus en section d'investissement et de fonctionnement du budget primitif 2022, le conseil municipal approuve par 22 voix pour et 4 absentions (Mmes COUPERIER – MAMBIE – MM. MAYET – LIOGIER) les virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Art. 2313 - Programme 187 (F7) Divers bâtiments	320 €	Art. 10251 - Programme OFI (F0) Legs	73 260 €
Art. 2315 - Programme 265 (F8) HLM Clos des Vignauds	500 €		
Art. 2313 - Programme 270 (F4) Club House Tennis	49 500 €		
Art. 2315 - Programme 270 (F4) Club House Tennis	6 000 €	Art. 021 (F0) Virement de la section de fonctionnement	- 46 940 €
Art. 1641 - Programme OFI (F0) Remboursement capital emprunts	- 30 000 €		
TOTAL de la section	26 320 €	TOTAL de la section	26 320 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE 011 - CHARGE A CARACTERE GENERAL		CHAPITRE 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	
Art. 60612 (F0) Energie - Electricité	100 000 €	Art. 6419 (F8) Remboursements sur rémunération	70 000 €
Art. 60621 (F4) Combustibles	1 600 €		
Art. 60622 (F8) Carburants	9 000 €		
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL		CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	
Art. 64111 (F0) Rémunération titulaires	13 100 €	Art. 74121 (F0) Dotation de solidarité rurale	16 000 €
Art. 64118 (F0) Autres indemnités	4 200 €		
Art. 64131 (F8) Rémunération non titulaires	13 000 €		
Art. 6453 (F0) Cotisations aux caisses de retraite	7 500 €		
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
Art. 6531 (F0) Indemnités élus	843 €		
Art. 6533 (F0) Cotisations retraite	84 €		
Art. 6534 (F0) Cotisations sécurité sociale	99 €		
CHAPITRE 022 - DEPENSES IMPREVUES			
Art. 022 (F0) Dépenses imprévues	- 10 486 €		
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Art. 023 (F0) Virement à la section d'invest.	- 46 940 €		
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES			
Art. 66111 (F0) Remboursement intérêts emprunts	- 6 000 €		
TOTAL de la section	86 000 €	TOTAL de la section	86 000 €

VII. PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN – CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (délibération n°08)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'ORT entre l'Etat, Vichy Communauté, Saint-Germain-des-Fossés, et la convention chapeau d'ORT entre l'Etat, Vichy Communauté, les communes de Saint-Germain-des-Fossés, Vichy et Cusset, l'ANAH et la Banque des Territoires, et autorise Mme le Maire à les signer.

Mme le Maire rappelle que depuis la signature du contrat « Petites Villes de Demain », la commune a l'obligation, dans les 18 mois, de signer une convention d'ORT créée dans le cadre de la loi ELAN. Cette convention a été élaborée avec les services de l'Etat, la DDT et Vichy Communauté pour une durée de 5 ans afin de définir les orientations stratégiques liées à l'habitat – vitalité – cadre de vie. Son périmètre correspond à la rue Pierre Sénard, le quartier de la gare et la base de loisirs afin de développer les interactions. Le détail des financements prévus par action est joint à cette convention. Ce projet d'ORT doit être en cohérence avec Vichy Communauté qui a élaboré une convention chapeau dans laquelle notre commune est intégrée avec Vichy, qui dispose déjà d'une ORT depuis 2018 dans le cadre du dispositif

« cœur de ville », et Cusset, qui souhaite s'inscrire dans cette démarche. Cette ORT chapeau se définit et s'intègre dans la démarche de projet de territoire AGIR 2035 qui a été présenté avant la séance par le Président de Vichy Communauté.

VIII. INFORMATIONS DIVERSES

1) Vichy Communauté – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif – Exercice 2021

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

2) Attribution de subvention - Remerciements

Mme le Maire fait part au conseil municipal des remerciements reçus, suite à l'attribution d'une subvention aux associations suivantes :

- Espérance Saint-Germain
- Association d'Aide à domicile
- Amicale Laïque
- Société Musicale l'Indépendante
- UFAC.

IX. QUESTIONS DIVERSES DU GROUPE D'OPPOSITION

1. Pouvez-vous nous indiquer les pistes d'économies que vous envisagez pour faire face aux augmentations de prix (que ce soit sur l'énergie ou les fournitures de tous ordres) ? Pouvez-vous nous faire un état et nous donner votre projection sur les conséquences budgétaires des hausses de prix pour cette année (quel est l'impact attendu sur les dépenses de fonctionnement ? et d'investissement ?)

Réponse de Mme Cuisset :

Une réunion de la commission des finances est prévue le mercredi 05 octobre à 19 h afin de réfléchir aux solutions possibles pour compenser les différentes augmentations subies par la commune et prendre les décisions nécessaires.

2. Nous pouvons également nous inquiéter des conséquences de l'inflation pour les foyers Saint-Germainois. Comment comptez-vous prendre en compte les conséquences de la dégradation de la situation sociale d'une grande partie des habitants ? Les demandes d'aides auprès du CCAS et des associations caritatives sont-elles en augmentation, avez-vous des chiffres à ce sujet ?

Réponse de Mme Goulfert :

Nous ne constatons pas de recrudescence de demandes d'aide sociale des habitants pour l'instant. Il est peut-être un peu tôt pour constater les conséquences de la crise que nous traversons.

Pour l'aide sociale facultative, le CCAS reçoit les dossiers soit directement par les familles qui viennent en mairie, soit par l'assistante sociale que les familles ont contactée, soit par les associations caritatives qui nous adressent les familles.

Chaque année, nous déterminons un budget alloué aux Chèques Accompagnement Personnalisé (CAP) à hauteur de 2 500 € pour l'année. A ce jour, nous avons remis 805 €, il nous reste donc 1 695 € disponibles jusqu'au 31 décembre 2022. Le CCAS répond favorablement aux demandes d'aide alimentaire.

Mme Cuisset, précise que suite au départ à la retraite d'une assistante sociale fin août, elle a pris contact avec le Conseil Départemental qui lui a confirmé que son remplacement était en cours.

3. Le site internet de la ville ne fonctionne toujours pas, et ce, malgré les nouvelles obligations de publications des arrêtés municipaux et actes réglementaires et ni réglementaires ni individuels sur le site. Nous avons pu en échanger en commission, mais le problème reste pour le moment sans solution. Que ce soit pour répondre aux sollicitations des usagers, autant que pour mettre la commune en règle avec la nouvelle législation, à quelle échéance et comment comptez-vous régler le problème ?

Réponse de Mme Cuisset :

Effectivement, le site internet, hébergé par le service informatique du Conseil Départemental, rencontre des problèmes et ne fonctionnait plus. Il est de nouveau opérationnel depuis cet après-midi. Des consignes ont été données au service municipal concerné afin, qu'avant la fin de l'année, un cahier des charges soit élaboré et qu'une consultation des entreprises soit lancée afin de disposer d'un nouveau site internet.

4. Nous avons la nécessité de nous pencher sur la carte scolaire bien en amont des annonces annuelles de l'Inspection. En effet, nous avons perdu cette année un dispositif ULIS et il existe des raisons de croire que la menace de fermeture de classes va aussi peser sur la prochaine rentrée. Quelle est votre position sur ce sujet ?

Réponse de M. Ramus :

Concernant la section ULIS, nous avons pris contact avec l'inspection académique et Mme Bichard, référente du dispositif, dès que nous avons été avertis, mais trop tard puisque la décision de transfert était déjà prise par l'Education Nationale. Force est de constater que le nombre d'enfants de St-Germain n'était pas un poids dans la balance puisqu'il n'y avait qu'un seul élève inscrit. Les dispositifs ULIS de Cusset et Gannat ont donc été renforcés. Nous sommes bien conscients que ces élèves seront de retour à St-Germain au moment de leur entrée au collège Jean de la Fontaine.

Concernant nos écoles maternelle et primaires, voici un rappel de l'historique sur les 10 dernières années :

Maternelle :

2015 : 141 élèves

2022 : 113 élèves

Les Aures :

2013 : 124 élèves

2022 : 89 élèves

Charles-Louis Philippe :

2013 : 141 élèves

2022 : 90 élèves (la classe de CMI est sévèrement touchée avec ses 11 élèves).

Si on observe une chute réelle des effectifs, on peut aussi noter l'aspect positif de l'accompagnement plus ciblé et personnalisé des enseignants.

Lors des commissions Enfance/Jeunesse, nous avons déjà pu échanger à plusieurs reprises à ce sujet, et nous avons souligné notre inquiétude concernant la baisse annuelle de nos effectifs.

Il faut aussi savoir que nous avons entamé des démarches pour être reconnus « Réseau d'Education Prioritaire » auprès de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale. Grâce à ce dispositif, les effectifs des classes sont allégés pour faciliter le travail collectif et la formation continue. Mais pour l'instant les modalités nationales pour une révision de cette carte ne sont pas encore connues. Nous espérons qu'elles soient annoncées durant le premier semestre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.